

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRIX RECONNAISSANCE DES PERSONNES HANDICAPÉES

LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE EST LANCÉE !

Rivière-du-Loup, le lundi 12 avril 2010 – Conformément aux démarches du Plan d'action visant l'exercice des droits des personnes handicapées, la Ville de Rivière-du-Loup lance la 3^e édition du PRIX RECONNAISSANCE dédié aux personnes handicapées. La période officielle des mises en candidature du « Prix reconnaissance » s'étend du 14 avril au 14 mai 2010.

Ainsi, les personnes, organismes ou entreprises qui veulent soumettre une candidature peuvent le faire en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Rivière-du-Loup à l'adresse www.ville.riviere-du-loup.qc.ca. Les organismes spécialisés recevront aussi, d'ici les prochains jours, une copie du formulaire ainsi qu'une invitation encourageant leurs membres à déposer des candidatures. Ce prix ne s'adresse qu'aux citoyens, employeurs, entreprises et organismes de Rivière-du-Loup. Rappelons que l'an dernier, le Café l'Innocent ainsi que monsieur Mathieu Deschênes avaient été honorés.

Le dévoilement des lauréats est prévu lors d'une activité officielle qui se tiendra au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin prochain. Tout comme l'an dernier, un jury de trois personnes sera chargé d'analyser les candidatures reçues. En plus de la détermination, de l'engagement et des efforts soutenus (45 %), les autres critères de sélection reposeront sur la réalisation de l'intervention en comparaison avec la moyenne des interventions (30 %) et sur les impacts, les attitudes et les préjugés à l'égard de l'intégration des personnes handicapées (25 %).

Prix reconnaissance : quels sont les volets reconnus ?

Le prix actuel cible des actions exceptionnelles visant l'amélioration de la qualité de vie, de l'intégration socioprofessionnelle et de l'exercice des droits des personnes handicapées qui vivent sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup. Il s'adresse aux employeurs qui, par leurs interventions, favorisent l'accès au marché du travail aux personnes handicapées; aux personnes handicapées qui, par leurs implications exceptionnelles, soulignent leur détermination, leur engagement et leurs efforts d'intégration et entreprises qui par leur sensibilité particulière envers les personnes

handicapées et leur quotidien, posent des gestes significatifs en matière d'intégration socioprofessionnelle des ces personnes. Ces gestes peuvent être relatifs à l'accessibilité physique (stationnements, rampe d'accès etc...) ou à des services offerts ou correspondants à l'implication « sociale » des organismes ou entreprises. Des incitatifs pour d'autres organisations qui voudraient faire de même. Tout comme pour le secteur de l'emploi, le conseil municipal désire promouvoir l'excellence dans le but de créer un effet multiplicateur et durable.

Pour plus d'information, communiquez avec madame Valérie Gauthier, gestionnaire aux programmes et équipements communautaires et co-responsable du plan d'action au numéro 418-862-0906 ou par courriel à l'adresse valerie.gauthier@ville.riviere-du-loup.qc.ca.

- 30 -

Source : Valérie Gauthier
Service loisirs, culture et communautaire

Information : Service des communications – Ville de Rivière-du-Loup
(418) 867-6700